



sâge autonomie, le grand âge solidaire assuré par Tutélaire : l'assurance dépendance mutualiste

Tutélaire, mutuelle de prévoyance experte de la dépendance, annonce la mise en marché de **sâge autonomie, un contrat d'assurance dépendance innovant et différenciant** qui entend répondre le plus justement et le plus largement possible à l'enjeu de société que représente la perte d'autonomie.

En cohérence avec ses valeurs et sa qualité de mutuelle à mission adoptée en octobre 2020, Tutélaire applique un modèle d'assurance inclusive et à impact. Pour concevoir son nouveau contrat, la mutuelle a analysé les **besoins et attentes de la population, que ce soit en matière de financement du reste à charge, de maintien à domicile ou d'accompagnement des personnes dépendantes et de leurs aidants, afin d'y apporter une réponse utile, juste, sincère et accessible.**

Avec l'allongement de l'espérance de vie, l'augmentation du nombre de personnes âgées et donc du nombre de personnes dépendantes, sont inéluctables. Aujourd'hui, 1,2 million de Français de plus de 60 ans sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée aux personnes dépendantes évaluées en Groupe Iso-Ressources (GIR) 1 à 4. Ce chiffre s'établirait à 1,6 million en 2030 ⁽¹⁾.

Pour une meilleure lisibilité et compréhension du contrat sâge autonomie, Tutélaire s'adosse au dispositif de l'APA : les garanties dépendance sont déclenchées dès la reconnaissance de l'état de dépendance et le rattachement à un GIR.

La plupart des garanties dépendance existantes sur le marché ne couvre pas la dépendance partielle jusqu'au GIR 3 et le GIR 4 est le grand oublié. Or, près de **80% des personnes en perte d'autonomie sont évaluées GIR 3 et 4** ⁽²⁾. **Le contrat sâge autonomie couvre au contraire 100% du risque dépendance au sens de l'APA** puisqu'il prévoit une rente mensuelle pour les personnes reconnues en situation de dépendance lourde (GIR 1 ou 2) et de dépendance partielle (GIR 3) ainsi qu'un capital forfaitaire dès l'entrée en dépendance en GIR 4.

Ce capital, utilisable librement, est notamment destiné à **aider au financement de l'aménagement et de l'adaptation de l'espace de vie** afin de favoriser le **maintien à domicile**, qui représente une réelle attente des Français : **85% d'entre eux souhaitent ainsi privilégier leur domicile** comme lieu de vie en cas de perte d'autonomie ⁽³⁾. Ce **capital versé dans tous les cas de dépendance partielle** constitue aussi un **véritable outil de prévention de l'aggravation du risque.**

Quant à la **rente mensuelle**, son montant a été déterminé de façon à couvrir le reste à charge des personnes dépendantes à domicile ⁽⁴⁾ et à **limiter celui des personnes hébergées en Ehpad.**

L'accroissement des inégalités sociales et économiques renforce **la nécessité pour un assureur mutualiste de développer des offres non seulement sincères, c'est à dire réellement protectrices mais également inclusives.** Le contrat sâge autonomie se veut répondre à ces deux impératifs en étant accessible aux personnes qui, en raison de ressources financières limitées ou d'un état de santé dégradé, se voient habituellement interdire la souscription de contrats dépendance. Forte de son expertise technique et de sa maîtrise du risque dépendance, Tutélaire a la possibilité de **tarifer le contrat sâge autonomie au plus juste.** De plus, **la souscription du contrat est ouverte aux personnes atteintes d'une ALD** (affection de longue durée).



Les personnes touchées directement ou indirectement par la perte d'autonomie se retrouvent fréquemment en situation de détresse psychologique, organisationnelle ou financière. Partant de cette réalité, Tutélaire a décidé d'inclure dans le contrat sage autonomie une **offre d'assistance et de service et protection juridiques, pour les personnes en situation de dépendance comme pour les aidants**, et cela à prix coûtant. **Wikidépendance, le site d'information grand public créé par Tutélaire** en 2018, parachève l'offre servicielle de la mutuelle sur la perte d'autonomie.

Tutélaire prend ainsi le parti de concevoir des produits **d'assurance à impact**, pour proposer des offres de prévoyance **véritablement complètes, utiles et inclusives**.

⁽¹⁾ DREES – Ministère des Solidarités et de la Santé

⁽²⁾ DREES - Accompagnement professionnel de la dépendance des personnes âgées – mars 2020

⁽³⁾ Etude Ifop / Sociovision - Seniors : « marché et habitat inclusif, quelle offre de services ? » - 2019

⁽⁴⁾ DREES : dans le cadre du maintien à domicile, pour un plan d'aide correspondant au plafond du GIR 4, le reste à charge d'un bénéficiaire ayant des revenus mensuels de 1 500€ correspond à 22% du montant du plan d'aide (150€).



Contact presse

Valérie LANGLOIS : 07 86 29 80 87

Pour plus d'information : <https://www.tutelaire.fr/offre/contrat-sage-autonomie/sage-autonomie>

Plaquette de présentation : <https://fr.calameo.com/mutuelle-tutelaire-prevoyance-sante/read/0060475676a6a6abd14c2?page=1>

Film de présentation : <https://vimeo.com/774771025>

À propos de Tutélaire : Fondée en 1907, Tutélaire est une mutuelle prévoyance experte de l'assurance dépendance. Elle conçoit, assure et distribue ses propres produits. Elle gère près de 400 000 contrats et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 71,2 millions d'euros.